

RCS : CAEN Code greffe : 1402

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CAEN atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

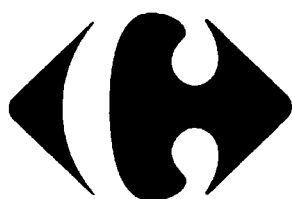
Numéro de gestion : 2009 B 00978 Numéro SIREN : 512 549 494 Nom ou dénomination : GAMACASH
--

Ce dépôt a été enregistré le 07/08/2023 sous le numéro de dépôt 6115

COMPTES ANNUELS

SARL GAMACASH

EXERCICE CLOS LE 31/12/2022



Carrefour

COMPTES ANNUELS

1. BILAN AU 31/12/2022

1.1. BILAN ACTIF

Rubriques	Montant brut	Amort. Prov.	Net 31/12/2022	Net 31/12/2021
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances, a comptes sur immo. incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, mat. et outillage				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	180		180	180
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances, a comptes versés sur commandes				
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés	191 601	179 623	11 978	13 296
Autres créances	2 610 980	3 712	2 607 269	2 704 086
Capital souscrit et appelé, non versé				
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				
(Donc actions propres) :				
Disponibilités	163		163	177
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance				
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	2 802 924	183 335	2 619 590	2 717 739

1.2. BILAN PASSIF

Rubriques	Exercice au 31/12/2022	Exercice au 31/12/2021
Capital social ou individuel (dont versé : 2 607 500)	2 607 500	2 607 500
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Ecart de réévaluation (dont écart d'équivalence :)		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées (dont rés. Prov. Fluct cours :)		
Autres réserves (dont achat œuvres orig. artistes :)		
Report à nouveau	-818 827	-36 903
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	60 981	-781 923
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Provisions pour risques	663 755	731 655
Provisions pour charges	1 515	1 515
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		21 234
Emprunts et dettes financières divers (dt empr. Partic :)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	74 435	104 153
Dettes fiscales et sociales	28 886	57 499
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	1 345	13 011
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance		
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	2 619 590	2 717 739

2. COMPTE DE RESULTAT AU 31/12/2022

France	Exportation	Exercice au 31/12/2022	Exercice au 31/12/2021
Ventes de marchandises			739 755
Production vendue de biens			45
Production vendue de services			284 833
CHIFFRE D'AFFAIRES NET			1 024 633
Production stockée			
Production immobilisée			
Subventions d'exploitation	8 921		
Reprises sur dép., prov. (et amortissements), transferts de charges	71 332		156 299
Autres produits	25 258		-28 749
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	105 511		1 152 182
Achats de marchandises (y compris droits de douane)	2 157		200 875
Variation de stock (marchandises)			764 683
Achats de matières premières et autres approvisionnements			
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			
Autres achats et charges externes	22 117		30 629
Impôts, taxes et versements assimilés	20 368		10 276
Salaires et traitements			604 926
Charges sociales			147 262
Dotations d'exploitation :			
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations			
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations	3 712		64 066
Dotations aux provisions			103 150
Autres charges	9 541		8 278
CHARGES D'EXPLOITATION	57 895		1 934 146
OPERATIONS EN COMMUN			
Bénéfice attribué ou perte transférée			
Perte supportée ou bénéfice transféré			
Produits financiers de participations			
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			
Autres intérêts et produits assimilés	13 365		1 450
Reprises sur provisions et transferts de charges			
Différences positives de change			
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			
PRODUITS FINANCIERS	13 365		1 450
Dotations financières aux amortissements et provisions			
Intérêts et charges assimilées			
Différences négatives de change			
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			
CHARGES FINANCIERES			

GAMACASH

Comptes annuels au 31/12/2022

Produits exceptionnels sur opérations de gestion		50
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
PRODUITS EXCEPTIONNELS		50
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		1 459
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
CHARGES EXCEPTIONNELLES		1 459
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices		1
TOTAL DES PRODUITS	118 875	1 153 682
TOTAL DES CHARGES	57 895	1 935 606
BENEFICE OU PERTE	60 981	-781 923

ANNEXE COMPTABLE

Le modèle d'annexe retenu correspond au modèle simplifié, applicable aux petites sociétés. Pour être qualifiée de « petites sociétés », l'entreprise ne doit pas dépasser deux des trois seuils suivants pendant deux exercices consécutifs (article L 123-16 du Code de Commerce) :

- total bilan inférieur ou égal à 6 millions d'euros ;
- total chiffre d'affaires net inférieur ou égal à 12 millions d'euros ;
- effectif moyen de salariés inférieur ou égal à 50.

1. DEROGATIONS AUX PRESCRIPTIONS COMPTABLES

Modifications affectant les méthodes d'évaluation et la présentation des comptes

Aucune dérogation significative aux prescriptions comptables.

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

2. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice sont établis en conformité avec les règles comptables définies dans le règlement ANC n° 2014-03 mis à jour de l'ensemble des règlements l'ayant modifié par la suite.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base qui ont pour objet de fournir une image fidèle de l'Entreprise :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables ;
- Indépendance des exercices.

PRINCIPES GENERAUX

- **Participations, autres titres immobilisés**

La valeur brute correspond au coût d'acquisition hors frais accessoires.

Ces actifs font l'objet d'un test de dépréciation mis en œuvre à chaque clôture afin de vérifier que leur valeur nette comptable, le cas échéant intégrant la valeur nette comptable des malis techniques affectés, n'excède par leur valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est estimée sur la base de plusieurs critères :

- La valeur des capitaux propres
- La réévaluation liée à la valeur des capitaux propres, intégrant le cas échéant les survaleurs liées à l'actif immobilisé, comprenant les fonds de commerce, les autres actifs corporels et les titres de participations),
- Ou une valorisation composite estimée sur la base de prévisions raisonnables d'exploitation ou sur la base de données observables lorsqu'il en existe (multiple de chiffre d'affaires et/ ou d'agrégat du compte de résultat de transactions récentes, offres reçues de repreneurs, multiples de valeurs boursières d'entreprises comparables) ou d'analyses effectuées par des experts internes ou externes, ajustée, le cas échéant, de la dette nette de l'entité testée.

Lorsque la valeur d'utilité est inférieure à la valeur nette comptable, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence. Lorsque la valeur d'utilité est négative, un complément de provision est constaté par voie de provision pour risques et charges, à hauteur de celle-ci.

Ces dotations, ainsi que les reprises le cas échéant, sont constatés en résultat financier, tandis que le résultat des cessions est constaté en résultat exceptionnel.

- **Créances et dettes**

Les créances et les dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale.

Pour les créances, une provision pour dépréciation est constituée selon les critères d'antériorité et/ou de situation du débiteur.

- **Achats consommés**

Les frais accessoires d'achats (frais de transport, ...) sont comptabilisés en achats consommés.

- **Parties liées**

Au cours de l'exercice, il n'est intervenu aucune transaction significative non conclue à des conditions normales de marché avec des parties liées.

- **Provisions pour risques et charges**

Les provisions sont comptabilisées lorsqu'à la date de clôture, il existe une obligation actuelle, juridique ou implicite qui résulte d'un fait générateur passé dont le montant peut être estimé de manière fiable et dont il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation. Cette obligation peut être d'ordre légal, réglementaire ou contractuel. Ces provisions sont estimées selon leur nature en tenant compte des hypothèses les plus probables. Les montants sont actualisés lorsque l'effet du passage du temps est significatif.

3. BILAN ET COMPTE DE RESULTAT

Sauf indications contraires, les valeurs mentionnées ci-après sont exprimées en euros.

3.1. ACTIF

3.1.1. Immobilisations corporelles et financières

	Valeur brute au 31/12/2021	Augmentations	Diminutions		Apports, fusions	Valeur brute au 31/12/2022
			Par virement de poste à poste	Par cession, Mise HS ou mise en équivalence		
Terrains						
Constructions sur sol propre						
Construction sur sol d'autrui						
Instal générales, agencement						
Installations, matériels						
Autres immos. Corporelles :						
Installations techniques, matériels et outillages						
Matériel de transport						
Matériel de bureau et informatique, mobilier						
Emballages récupérables et divers						
Immobilisations en cours						
Avances et acomptes						
Participations						
Autres immobilisations financières	180					180
TOTAL	180					180

3.1.2. Etat des échéances des créances

Chiffres exprimés en euros	Montant Brut au 31/12/2022	Moins d'un an	Plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	180		180
Créances clients	191 601	191 601	
Etat : impôts et taxes diverses	1 686	1 686	
Autres créances	2 609 294	2 609 294	
Charges constatées d'avance			
TOTAL	2 802 761	2 802 581	180
Montants des prêts accordés au cours de l'exercice			
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice			

3.2. PASSIF

3.2.1. Capital Social

Le capital social est de 2 607 500 euros divisé en 260 750 actions de chacune 10,00 euros.

Aucune modification sur l'année.

3.2.2. Variation des capitaux propres

Variation des capitaux propres	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Distributions de dividendes	Affectation du résultat N-1	Virement de poste à poste	Apports, fusions	Clôture
Capital	2 607 500							2 607 500
Prime d'émission, fusions, Apport								
Ecart de réévaluation								
Réserve légale								
Réserves réglementées								
Autres réserves								
Report à nouveau	-36 903				-781 923			-818 827
Résultat de l'exercice	-781 923	60 981			781 923			60 981
Subventions d'investissement								
Provisions réglementées								
TOTAL	1 788 673	60 981						1 849 654

3.2.3. Détail des provisions par nature

	Valeur brute au 31/12/2021	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Apports, fusions	Valeur brute au 31/12/2022
- Amortissements dérogatoires					
- Provisions pour hausse de prix					
- Autres provisions réglementées					
- Provisions risque clients					
- Provisions risque fournisseur	12 000		12 000		
- Provisions risque personnel					
- Provisions risques litige contrats procès					
- Provisions autres risques	721 170		55 900		665 270
- Provisions charges IDR					
- Autres provisions pour charge					
- Sur immobilisations incorporelles					
- Sur immobilisations corporelles					
- Sur immobilisations financières					
- Sur stock					
- Sur actif circulant clients douteux	179 623				179 623
- Sur actif circulant fournisseurs débiteurs	3 432	3 712	3 432		3 712
TOTAL	916 224	3 712	71 332		848 604
Dont :					
- Exploitation		3 712	71 332		
- Financier					
- Exceptionnel					

3.2.4. Etat des échéances des dettes

DETTES	Montant brut au 31/12/2022	Moins d'1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	74 435	74 435		
Personnel et comptes rattachés				
Dette sécurité sociale et organismes sociaux				
Dettes fiscales	28 886	28 886		
Autres dettes	1 345	1 345		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	104 666	104 666	0	0
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				

3.2.5. Charges à payer

Charges à payer incluses dans les postes du bilan	Montants (TTC)
Emprunts et dettes établissements de crédit	
Fournisseurs et comptes rattachés	43 299
Dettes fiscales et sociales	28 820
Autres dettes	
Fournisseurs et comptes rattachés Immobilisations	
TOTAL	72 119

4. AUTRES INFORMATION

4.1. IDENTITE DE LA SOCIETE CONSOLIDANTE

Les comptes de la société sont inclus, suivant la méthode de l'intégration globale, dans les comptes consolidés de :

CARREFOUR SA

Au capital de 1 855 393 652,50 euros

Ayant son siège social à : MASSY Cedex (91300)

93, Avenue de Paris

R.C.S EVRY 652 014 051

4.2. INTEGRATION FISCALE

La société est intégrée fiscalement depuis le 01/01/2012 dans Carrefour SA.

L'impôt constaté par la société est celui qu'elle aurait supporté si elle était restée imposée séparément.

GAMACASH

SARL au capital de 2.607.500 euros
Siège social : Z.I. Route de Paris - 14120 MONDEVILLE
512 549 494 RCS CAEN

DECISIONS PRISES PAR L'ASSOCIE UNIQUE LE 26 JUIN 2023

DECISION AFFECTANT LE RESULTAT

TROISIEME DECISION

L'associé unique, approuvant la proposition de la gérance, décide d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2022, soit 60.980,90 euros, au poste « Report à Nouveau », dont le solde débiteur est ainsi ramené à – 757.845,96 euros.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, l'associé unique prend acte de ce qu'il lui a été rappelé qu'aucun dividende, ni aucun autre revenu éligible et non éligible à l'abattement visé à l'article 158.3-2° du code général des impôts, n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Cette décision a été adoptée par l'associé unique.

POUR COPIE CONFORME

mazars

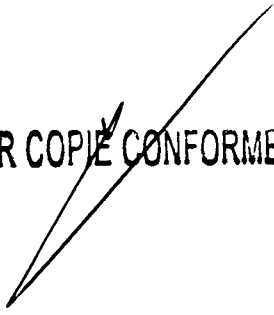
61, rue Henri Regnault
92075 – La Défense Cedex
Tél : +33 (0)1 49 97 60 00 - Fax : +33 (0)1 49 97 60 01
www.mazars.fr

GAMACASH SARL

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

POUR COPIE CONFORME



GAMACASH SARL

Société A Responsabilité Limitée au capital social de 2 607 500€

Siège social : ZI Route de Paris, 14120 Mondeville

RCS : 512 549 494

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

A l'Associé unique de la société GAMACASH,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société GAMACASH relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Gérant.

Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Courbevoie, le 23 juin 2023

Le Commissaire aux comptes

MAZARS



Marc BIASIBETTI